

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Asphalt PG 64-34 w Redicote</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Utilisation recommandée</b>	Composant de la mélange d'asphalte chaud.
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

<b>Nom de la société</b>	Irving Oil Refining G.P.	
<b>Adresse</b>	Caisse 1260 Saint John, NB E2L 4H6 Canada	
<b>Téléphone</b>	Téléphone	(506) 202-2000
	Refinery:	(506) 202-3000
<b>Courriel</b>	Pas disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC)	
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Matières solides inflammables	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

#### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Solide inflammable. Susceptible de provoquer le cancer. Provoque des irritations cutanées. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseil de prudence

##### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.  
Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.

##### Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.  
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

##### Stockage

Garder sous clef.

##### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers** Aucun à notre connaissance

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Asphalte		8052-42-4	84.82
Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'éthylène		9010-86-0	4.49
Soufre		7704-34-9	4.46
Sulfure d'hydrogène		7783-06-4	0.08

**Remarques sur la composition** \*L'asphalte est un mélange complexe d'hydrocarbures lourdes. Sa composition exacte dépend de la source de pétrole brut à partir duquel il a été produit et les méthodes de raffinage employées. Ce produit peut contenir des petites quantités de sulfure d'hydrogène qui peuvent s'accumuler dans des espaces confinés.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Pulvérisation d'eau. Mousse.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Formaldéhyde. Acroléine. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Une tenue d'intervention pour pompiers fournira une protection limitée.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Solide inflammable.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Effectuer une mise à la terre et fixer les conteneurs lors du transfert du produit. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver soigneusement après la manipulation. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement antidéflagrant. Utiliser un système de ventilation antidéflagrant. L'équipement électrique utilisé doit être intrinsèquement sûr ou antidéflagrant. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Tenir le récipient bien fermé.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm	
	MPT	1 ppm	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Soufre (CAS 7704-34-9)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>	
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	MPT	14 mg/m <sup>3</sup>	
		10 ppm	
	plafond	21 mg/m <sup>3</sup> 15 ppm	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol, inhalable.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	plafond	10 ppm	

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm	
	MPT	1 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	0.5 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Asphalte (CAS 8052-42-4)	MPT	5 mg/m3	Fumées.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	21 mg/m3	
		15 ppm	
	MPT	14 mg/m3	
		10 ppm	

<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	La ventilation mécanique devrait être utilisée en utilisant ce produit dans les petits espaces. La ventilation d'échappement locale peut être nécessaire
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants thermiques résistants aux températures chaudes.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des salopettes pour prévenir le contact avec la peau. Le cou de la salopette doit être fermé et la salopette à manches longues. Il faut choisir de préférence les fibres naturelles.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever immédiatement et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer. Ne pas chercher à secourir une victime mise à terre par sulfure d'hydrogène avant d'avoir accès à un appareil de protection respiratoire approprié. Le personnel d'urgence doit porter un appareil respiratoire autonome (ARA) pour éviter l'inhalation des vapeurs générées par ce produit en cas de déversement ou nettoyage à cause du déversement.
<b>Dangers thermiques</b>	Un masque à gaz purificateur d'air et approuvé par le NIOSH (Institut National de la Sécurité et de la Santé au Travail) équipé d'une cartouche ou d'un bidon filtrant les vapeurs organiques peut être autorisé dans certaines conditions où on prévoit que le Pas disponible.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Solide à la température ambiante. Liquide visqueux au-dessus de 194°F (90°C).
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide à la température ambiante. Liquide visqueux au-dessus de 194°F (90°C).
<b>Couleur</b>	Noir
<b>Odeur</b>	D'oufs pourris. Note : Le H2S adouci le sens de l'odeur. L'absence d'odeur d'oufs pourris ne signifie pas l'absence de H2S.
<b>Seuil de l'odeur</b>	< 0.15 ppm (Hydrogen Sulfide)
<b>pH</b>	Pas disponible.

<b>Point de fusion et point de congélation</b>	90 °C (194 °F) (Typique)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 204 °C (> 399.2 °F) (Typique)
<b>Point d'éclair</b>	> 230.0 °C (> 446.0 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Solide inflammable.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (Eau)</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	485 °C (905 °F) (Typique)
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Viscous liquid above 485C (Typically)

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles. La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants. Trifluorure de brome Lithium Produits chlorés.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Hydrocarbures aromatiques. Formaldéhyde. Acroléine. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écroulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.
<b>Peau</b>	Provoque des irritations cutanées. Le contact avec l'asphalte chaud provoque des brûlures du deuxième et du troisième degré.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé. Une haute exposition au vanadium peut causer des nausées et des vomissements, de la douleur abdominale et la décoloration verdâtre de la langue.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'éthylène (CAS 9010-86-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Asphalte (CAS 8052-42-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Soufre (CAS 7704-34-9)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	>= 6.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	humain	> 5000 mg/kg
	rat	>= 3000 mg/kg
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	humain	600 ppm, 30 minutes
	rat	> 0.4 mg/L, 960 minutes
		444 ppm, 4 heures
		415 ppm, 4 heures
		410 ppm, 4 heures
		1.5 mg/L, 14 minutes
		1 mg/l/4h
	Singe	0.7 mg/L, 35 minutes
	souris	335 ppm, 4 heures
		1.5 mg/L, 18 minutes
		0.4 mg/L, 410 minutes
		0.1 mg/L, 804 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	

<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Asphalte (CAS 8052-42-4) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas disponible.

**Sensibilisation cutanée** Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Contient potentiel un agent mutagène.

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

##### Carcinogènes selon l'ACGIH

Asphalte (CAS 8052-42-4) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ASPHALT (BITUMEN) FUME, AS BENZENE-SOLUBLE AEROSOL, Fraction inhalable (CAS 8052-42-4) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Asphalte (CAS 8052-42-4) Volume 103 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Pas disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas disponible.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Lésions du type d'acné. Pigmentation de la peau. L'exposition chronique au vanadium peut causer des dommages aux reins. L'exposition répétée au vanadium peut causer l'anémie.

**Autres informations** Pas disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

#### Données écotoxicologiques

Composants	Espèce		Résultats d'épreuves
Soufre (CAS 7704-34-9)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 10000 mg/L, 96 heures
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	0.009 mg/L, 96 heures
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Laisser le produit se refroidir et se solidifier. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

**Général** Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3257
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Asphalte
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui
<b>Dispositions particulières</b>	16

TMD



## 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Situation SIMDUT** Contrôlé

**État des stocks**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

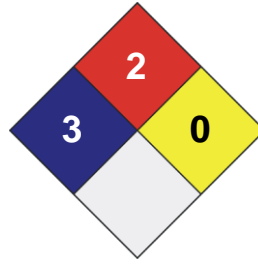
\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.



## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	3
Inflammabilité		2
Danger physique		0
Protection individuelle		X



**Date de publication**

13-Juillet-2016

**Date de la révision**

13-Juillet-2016

**Version n°**

01

**Autres informations**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P." n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P." expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P."

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021